



Programme de ecommandations du service espèces en devises en direct CIBC^{MC}

Modalités

Admissibilité :

1. L'offre de recommandation (l'« Offre ») s'adresse à tout client de la Banque CIBC inscrit au service Espèces en devises en direct CIBC (l'« Auteur de la recommandation ») qui recommande à un ami (un « Ami ») de faire affaire avec la Banque CIBC pour passer une commande auprès du service Espèces en devises en direct CIBC (une « Commande d'espèces en devises ») pour la première fois. L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité établi dans leur province ou territoire de résidence.

Exigences de l'offre :

2. Une prime de recommandation en espèces d'un montant déterminé de temps à autre par la Banque CIBC (une « Prime ») sera versée à l'Auteur de la recommandation ainsi qu'à l'Ami si :
 - a) l'Auteur de la recommandation utilise le lien de la recommandation d'une Commande d'espèces en devises dans les Services bancaires CIBC en direct pour envoyer l'Offre par courriel à un Ami (aucune Prime ne sera versée si la recommandation à l'Ami est effectuée de toute autre manière); et
 - b) l'Ami ouvre une session dans les Services bancaires CIBC en direct, clique sur le lien de la recommandation et passe sa première Commande d'espèces en devises d'un montant d'au moins 100 \$ CA (ou d'un montant équivalent dans une monnaie étrangère) depuis un compte bancaire personnel ou un compte de marge de crédit CIBC (le « Compte ») dont il est le titulaire, dans les 30 jours suivant la réception du courriel contenant la recommandation.

Versement de la prime :

3. Les Primes seront versées dans le Compte bancaire personnel de l'Auteur de la recommandation et dans celui de l'Ami dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la première Commande d'espèces en devises de l'Ami. Si l'Auteur de la recommandation ou l'Ami sont titulaires de plusieurs Comptes, la Banque CIBC choisira dans quels Comptes les Primes seront versées.
4. Si l'Auteur de la recommandation ou l'Ami n'ont pas de Compte de dépôt personnel, ils devront en ouvrir un pour que la Banque CIBC puisse y verser la Prime. Les Primes seront versées uniquement si le Compte de dépôt personnel est ouvert au moment du versement et elles ne seront accordées d'aucune autre manière.

Conditions :

5. Limite d'une (1) Prime versée à l'Auteur de la recommandation, par Ami, et d'une (1) Prime versée à l'Ami, peu importe le nombre de Comptes dont l'Ami est titulaire. L'Ami doit ne jamais avoir passé de Commande d'espèces en devises auparavant. La présente Offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais à moins d'indication contraire.
6. Les Commandes d'espèces en devises sont comptabilisées au titre des limites d'opérations autorisées dans les Comptes, et des frais d'opération au compte bancaire peuvent être facturés.
7. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre de toute personne, si elle constate ou croit que cette personne trafique le processus, l'équité ou l'intégrité de l'Offre ou en abuse.
8. Elle se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes modalités (les « Modalités »), de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation de sa part, pour quelque raison que ce soit. Le fait de continuer à profiter de l'Offre signifie que vous en acceptez les Modalités en vigueur à ce moment-là.

Programme de ecommandations du service espèces en devises en direct CIBC^{MC}

9. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié par les présentes Modalités et convenez que la Banque CIBC, ses mandataires et ses représentants peuvent recueillir, utiliser et communiquer les renseignements personnels que vous avez soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC énoncée dans la brochure intitulée « Protection des renseignements personnels » (accessible à l'adresse suivante : cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html).
10. Visitez le site cibc.com/ca/how-to-bank/foreign-exchange/foreign-cash-online-fr.html pour savoir quelles modifications ont pu être apportées aux présentes Modalités.

Marchés des capitaux CIBC est une marque de commerce sous laquelle différentes entités juridiques proposent différents services. Les produits ou les services offerts par l'intermédiaire de Marchés des capitaux CIBC comprennent les produits ou les services offerts par la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la banque mère de Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC World Markets Corp., CIBC Bank USA et d'autres filiales. Parmi les services offerts par la Banque Canadienne Impériale de Commerce, mentionnons les services de financement d'entreprises, les opérations de change, les instruments du marché monétaire, les billets structurés, les produits à taux d'intérêt et les produits dérivés hors cote. La Déclaration concernant les opérations de change de la Banque CIBC qui traite des principes énoncés dans le code mondial des marchés des changes peut être lue sur le site cibccm.com/fxdisclosure. D'autres produits et services, comme des options sur actions négociées en bourse et sur actions, des titres à revenu fixe, et l'exécution de contrats à terme sur des titres canadiens, sont offerts par les filiales détenues directement ou indirectement par la Banque CIBC, comme il est indiqué ci-dessous. CIBC Bank USA, une société de services bancaires réglementés en Illinois et assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), offre dans certains cas des opérations de change et des produits dérivés hors cote aux États-Unis. Les produits de Marchés des capitaux offerts par CIBC Bank USA ne sont pas assurés par la FDIC, tout comme les dépôts et les obligations, et ne sont pas garantis par la Banque CIBC. Ils sont assujettis au risque de placement, y compris la perte du capital. Aux États-Unis, Marchés des capitaux CIBC offre également des services de banque d'investissement sous la marque de commerce CIBC Cleary Gull.

Marchés mondiaux CIBC inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Aux États-Unis, CIBC World Markets Corp. est membre de la Financial Industry Regulatory Authority et du Securities Investor Protection Fund. Marchés mondiaux CIBC inc. est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. Le centre bancaire de Londres de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est autorisé par la Prudential Regulation Authority et réglementé par la Financial Conduct Authority et, de façon limitée, par la Prudential Regulation Authority. Le centre bancaire de Sydney de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (ABN : 33 608 235 847) est un centre bancaire étranger autorisé et réglementé par l'Australian Prudential Regulation Authority (APRA). CIBC Australia Ltd (AFSL no : 240603) est réglementée par l'Australian Securities and Investment Commission (« ASIC »). CIBC World Markets (Japan) Inc. est membre de la Japanese Securities Dealer Association. Le centre bancaire de Hong Kong de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est une institution inscrite en vertu de la Securities and Futures Ordinance (Cap 571). Le centre bancaire de Singapour de la Banque Canadienne Impériale de Commerce est une banque étrangère autorisée et réglementée par la Monetary Authority of Singapore.

Espèces en devises en direct CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC, utilisée sous licence ou avec autorisation. Le logo CIBC et « Marchés des capitaux CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leur titulaire de marque respectif.